

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 134 (2013)
Heft: 6

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 16 mars 2013 à Saignelégier (JU)

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 137^e assemblée des délégués de la SAR

Le président François Juillard ouvre la 137^e assemblée des délégués à 9h10 dans la Halle du Marché-Concours et souhaite la bienvenue à tous les invités, membres honoraires, membres vétérans, délégués et membres. Il salue M.

M. Thentz, ministre et chef du Département de la santé, des affaires sociales, du personnel et des communes, M. J. Vallat, maire de Saignelégier, M^{me} A. Ceppi, cheffe du SCAV, M. O. Girardin, directeur de la FRIJ, M. J. Troxler, président d'apisuisse et M^{me} E. Sprecher, représentante du VDRB. Il remercie la Fédération d'apiculture du Canton du Jura et son président Gérald Buchwalder pour l'organisation de cette journée. Il demande un moment de recueillement pour les membres malades ou disparus et leurs familles. Il constate que l'ordre du jour a paru dans les délais dans la revue de mars 2013. Il n'y a pas de remarques et l'ordre du jour est donc accepté.



2. Contrôle des pouvoirs

Les sept fédérations étant représentées, cette assemblée peut valablement délibérer. L'assemblée compte 62 délégués (sur 65), 9 membres honoraires (sur 20) et 7 membres du comité, soit 78 personnes avec droit de vote (sur 92).

3. Désignation des scrutateurs

MM. Nicolas Fournier et Jean-Marie Gachet sont désignés scrutateurs.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 mars 2012

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 mars 2012 est accepté sans remarques, à l'unanimité et avec remerciements à l'auteur.

5. Rapport du Président

C'est le plat de résistance de l'ordre du jour. Le président fait un tour très complet des questions qui ont occupé le comité. Ce rapport est publié in extenso dans la revue de mai, en page 18 à 23. Le secrétaire en recommande très vivement la lecture à chaque membre.

6. Adoption des rapports publiés dans la *Revue SAR* de mars 2013

Les rapports «Compte de publicité», «Bibliothèque SAR», «Contrôle du miel», «Assurances», «Vulgarisation, sélection et élevage» sont acceptés sans discussion et à l'unanimité.

7. Finances

7.1 Comptes 2012

Les comptes 2012 préparés par le caissier R. Monney ont été publiés dans la *Revue SAR* de mars 2013. Le caissier indique qu'une erreur s'est produite dans l'impression du chiffre concernant les «Fonds propres–Capital»: il faut lire Fr. 177 910.64. Ainsi, le total de l'actif est identique à celui du passif, soit Fr. 422 804.39. Cette faute de frappe ne change en rien les résultats de l'exercice. M. M. Léchaire demande le détail du compte «Actifs transitoires». Le caissier lui répond à satisfaction. La parole n'est plus demandée et le président passe au vote. Les comptes sont acceptés à l'unanimité... avant lecture du rapport des vérificateurs.

7.2 rapport des vérificateurs

Le rapport des vérificateurs, publié également dans la revue, est lu par G. Moret. Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2012 tels que publiés dans la revue. Le compte de pertes et profits présente un bénéfice de Fr. 16 672.77.

La parole n'étant pas demandée, les comptes 2012 sont réputés acceptés à l'unanimité (voir ci-dessus).

7.3 budget 2013

Le budget 2013 a été publié dans la revue. Il fait état, notamment, d'une provision de Fr. 50000.– liée à la traduction de la nouvelle version fortement remaniée de «L'apiculture – une fascination». Le comité fera toutes les démarches nécessaires pour obtenir des financements extérieurs, tant pour la traduction que pour l'impression.

Mis au vote, le budget 2013 est accepté par 77 oui et un non.

7.4 désignation des sections vérificatrices

Pour l'exercice 2013, les sections Gruyère, Haute-Broye et Hérens (nouveau) sont désignées pour la vérification des comptes.

8. Concours de ruchers

8.1 concours 2012

E. Noirat présente le concours de ruchers 2012 qui s'est déroulé dans la 6^e circonscription soit le Jura bernois. Il a réuni 3 participants. Ils sont tous félicités.

8.2 remise de la médaille de vermeil

Elle est remise à Benjamin Demont qui a obtenu 92 points sur 100 dans la première catégorie.



8.3 concours 2013

En 2013, c'est le tour de la première circonscription, soit La Côte vauvoise, Bière, Nyon, Genève. E. Noirat lance un appel aux apiculteurs-trices de cette circonscription.

9. Nomination du comité



Le président indique que tous les membres du comité se représentent et demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas et les membres du comité sont réélus par acclamation. Le président indique que, statutairement, le mandat d'Erwin Noirat se termine en mars 2014. Ulrich Zaugg a annoncé qu'il se retirera lors

de la prochaine assemblée. Le président invite les fédérations concernées à prendre leurs dispositions à temps.

10. Nomination du président

Le président met son mandat à disposition... et est réélu par acclamation.

11. Attribution du prix Bertrand

Le comité propose de nommer William Schneeberger et je cite le président Juillard: «Par l'attribution du prix Bertrand, William, nous reconnaissons en toi un passionné de l'apiculture qui n'a pas gardé sa passion

pour lui tout seul dans son coin, mais qui a su partager son expérience, son enthousiasme et en faire profiter tous ses collègues apiculteurs.»

Le lauréat, ému, vivement applaudi, adresse quelques mots de remerciements à l'assemblée.



12. Confirmation du lieu de l'assemblée 2014 et organisation 2015

Les représentants des fédérations de Neuchâtel (2014) et Fribourg (2015) confirment leur disponibilité.

13. Divers

E. Marchand souhaite une démarche de la SAR en ce qui concerne l'interdiction des pesticides. On lui a communiqué le matin une mauvaise nouvelle, à savoir que les Etats membres de l'UE n'ont pas suivi la proposition de la commission européenne de retirer du marché 3 nicotinoïdes, suite à un rapport négatif de l'Agence européenne pour la sécurité des aliments. Nous bénéficions d'une vague de sympathie sans précédent en faveur de la protection des abeilles, 80000 signatures ont été recueillies en Suisse en un temps record en faveur d'un meilleur contrôle de l'industrie agro-chimique. E. Marchand engage tous les apiculteurs-trices à se mobiliser – individuellement et dans les sociétés – pour faire aboutir les prochaines discussions qui auront lieu au niveau régional, suisse et européen.

J.-P. Cochard rappelle l'opportunité de voyager à Kiev pour participer à Apimondia.

14. La parole aux invités

M. M. Thentz, Ministre, apporte le salut du Conseil d'Etat. Il évoque les difficultés à concilier les besoins des uns et des autres et souhaite que chacun ne se fige pas dans ses positions mais débatte sereinement. Il exhorte les apiculteurs-trices à assurer la meilleure qualité possible du miel pour que le consommateur ne doute pas de la qualité de nos produits. Il se préoccupe de la formation initiale et continue des apiculteurs-trices ainsi que de la relève.

MM. O. Girardin, directeur de la FRIJ et J. Vallat, maire de Saignelégier s'adressent également à l'assemblée.

La partie formelle de l'assemblée se termine à 10h30 par une pause de 30 minutes.

15. Conférence de M. Jochen Pflugfelder

J. Pflugfelder est chercheur au Centre de recherches apicoles, spécialiste du varroa. Dans sa conférence intitulée «Lutte contre le varroa : la lumière

au bout du tunnel?» il décrit le fonctionnement du cycle de reproduction du varroa, rappelle les 30 ans de recherche pour trouver des moyens de lutte contre l'acarien. Il passe ensuite à l'état actuel des recherches et les pistes à court et plus long terme pour combattre le principal responsable de la perte de nos colonies. Deux moyens semblent répondre à tous les critères... mais la patience est encore de mise pour 7 à 10 ans. Dans l'intervalle, le Liebefeld propose d'intensifier la lutte, notamment par un traitement coordonné tel que pratiqué dans le Seeland, expérience qui sera conduite également dans le canton des Grisons en 2013/14.

Le conférencier est vivement applaudi.

Le président clôture l'assemblée à 12 h 30.

On notera encore qu'à l'issue de l'assemblée, le chœur «Le Foulon» a interprété différentes chansons, dont «L'abeille» et «La Romande» de Joseph Bovet.



Le secrétaire: **Philippe Treyvaud**

NOUS ACHETONS

**du miel suisse contrôlé
miel de fleurs et miel
de forêt dès 100 kg**

En cas d'intérêt,
nous vous ferons parvenir
nos conditions d'achat,
veuillez prendre contact
avec:

Narimpex SA

tél. 032 355 22 67

Madame Studer

**ou via e-mail:
gstuder@narimpex.ch**

NOUS ACHETONS

**miel suisse
en fûts ou bidons
au prix du marché**

Apimiel SA

7743 Brusio

M. Claudio Lanfranchi

tél. 081 846 53 18

fax 081 846 53 10

info@apimiel.ch

Contrôle du miel 2013



Au moment où j'écris ces lignes, le printemps vient de commencer et les fleurs sont prêtes à éclore. Si le mois de mai est propice, ce que nous espérons, les hausses vont pouvoir se remplir, ce que je vous souhaite à tous.

Cette année, tous ceux qui ont subi le contrôle d'exploitation en 2009 doivent refaire un contrôle. Ceux qui n'ont pas fait contrôler leur exploitation en 2012 pour cause de pertes de colonies ou manque de miel sont également invités à s'annoncer à leur contrôleur. Les trois années entre les contrôles, il faut aussi annoncer le miel récolté et faire contrôler l'humidité (18,5% sont la limite) et retirer les labels (maximum 4 labels par kilos annoncés).

Je rappelle que l'étiquetage doit être conforme à la loi sur les denrées alimentaires selon l'exemple ci-dessous :

Nom et prénom de l'apiculteur-trice

Adresse exacte

Numéro du lot et miel de fleurs ou miel de forêt

Date de péremption (3 ans au maximum autorisés pour un miel labellisé)

Pour les apiculteurs qui ne font pas le contrôle du miel, la date de péremption est également obligatoire lors de la vente.

Je rappelle également que pour obtenir le certificat de contrôle et les labels, il faut respecter la liste des médicaments autorisés par le CRA (Centre de recherches apicoles du Liebefeld).

J'encourage vivement chaque apicultrice et apiculteur qui n'a pas encore adhéré au programme de qualité du contrôle du miel à prendre contact avec son contrôleur de section ou régional.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous souhaite une bonne santé à vous et à vos abeilles et des hausses pleines.

*Le responsable du contrôle du miel SAR: **Ulrich Zaugg***

Publicité

Je vous informe que des nouveaux cabas pour vos ventes de miel sont à votre disposition. Ils sont plus épais, donc aussi plus solides et supporteraient jusqu'à 5 kg de miel et ceci au même prix que les anciens, soit 20 ct./pièce.

N'oubliez pas qu'il y a aussi les dépliants «Miel Suisse de qualité» qui sont à votre disposition, ils seront dorénavant remis gratuitement lors de l'achat des cabas.

Chères apicultrices et chers apiculteurs, je vous souhaite une bonne saison apicole et bon accueil pour ces nouveaux cabas.

*Le responsable pour la publicité: **Ulrich Zaugg***

Séance du 17 avril 2013



Le comité a pris connaissance des réactions et remarques suite à l'assemblée des délégués à Saignelégier; il n'y a que du positif. Le comité remercie encore toute l'équipe d'organisation.

L'essentiel de la séance a été consacré à la question de la nouvelle édition de «L'apiculture – une fascination». La traduction de la version allemande fortement remaniée va démarrer prochainement. Des groupes de relecture des différents volumes vont être mis en place dès mai/juin. Enfin, un appel d'offres aux imprimeurs sera lancé encore avant l'été. Il convient encore de mettre au point le marketing. On pourra ensuite peaufiner le budget au retour des offres des imprimeurs. Restera à fixer le prix des ouvrages. Les cinq volumes de la nouvelle édition devraient être disponibles au premier trimestre 2014.

Par ailleurs, le comité a pris connaissance de l'avancement des travaux à apisuisse et plus particulièrement les premiers pas d'apiservice sàrl.

Le secrétaire : **Philippe Treyvaud**

A VENDRE

Reines carnioliennes F1

de souches sélectionnées

Fr. 38.– port inclus + cage d'introduction

Fr. 35.– port inclus à partir de 5 reines

Expédition par poste chaque jeudi de mi-mai à mi-septembre

Priorité aux commandes par SMS, mail ou fax

Jean-Michel BERTHOD

Rue de la Bourgeoisie 8

CH-1950 SION

Tél. +41 (0) 27 322 09 58

Fax +41 (0) 27 322 09 11

Nat. +41 (0) 78 671 17 16

Mail jean-michel.berthod@bluewin.ch



Des tracas avec le varroa?



- THYMOVAR®
- Diffuseur-FAM
- Diffuseur-Liebig
- Acides organiques

Tel. 062 917 5110
info@biovet.ch

6146 Grossdietwil
www.biovet.ch